



Révision allégée n°1

Dossier d'arrêt-projet – Décembre 2020

3B. Additif au plan de zonage

(extraits avant/après révision)

Plan Local d'Urbanisme de MELOISEY

<p>Vu pour être annexé à notre délibération en date du 10 décembre 2020</p> <p>LE MAIRE :</p>	<p>PLU approuvé le : 16.12.2014</p> <p>Modification simplifiée n°1 approuvée le : 07.02.2019</p> <p>Révision allégée n°1 approuvée le :</p>	
---	---	--

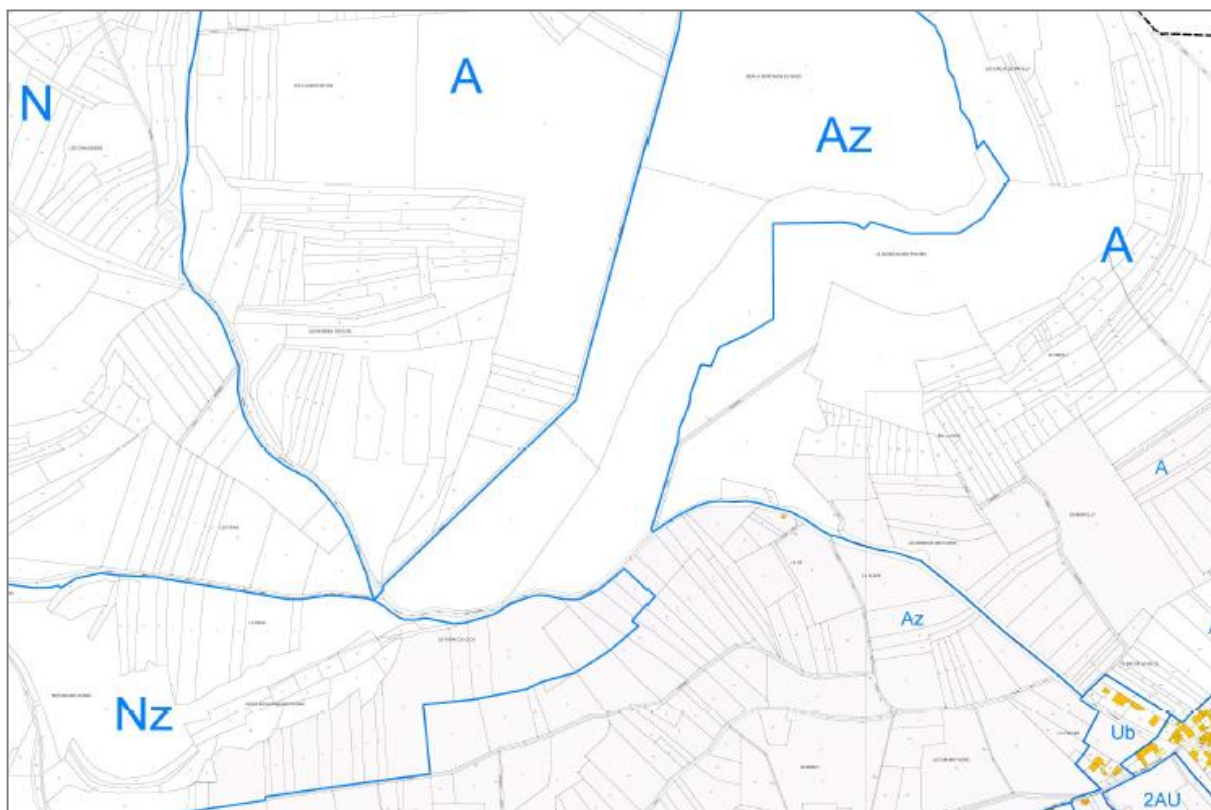
BERTHET LIOGIER CAULFUTY

11, avenue de Chambolland BP 90042 - 21702 NUITS-SAINT-GEORGES cedex

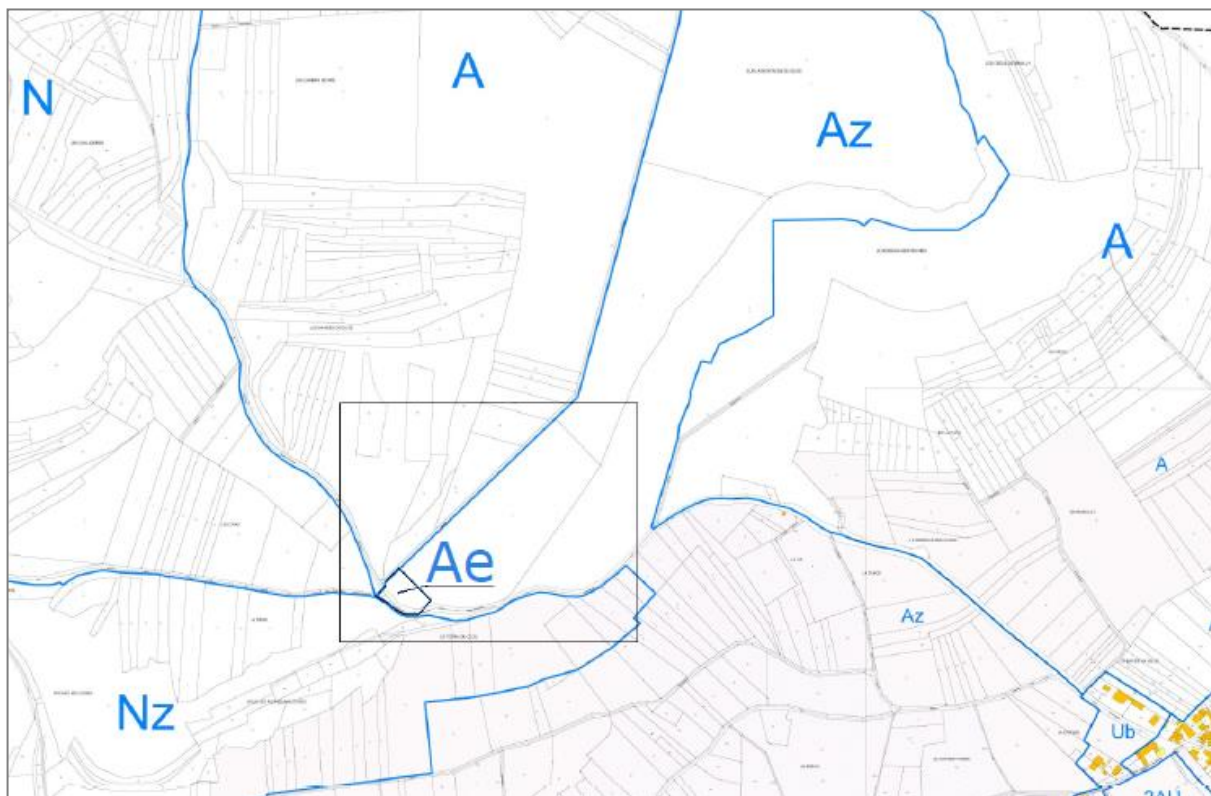
Tél : 03 80 61 06 19 - Fax : 03 80 61 39 01 - bhc.contact@bhc-ge.com

Seuls des extraits du plan de zonage à l'échelle 1/5000^{ème} avant / après révision sont présentés ici (pièce n°3B du PLU).

Le plan de zonage complet après révision, aux échelles 1/5000^{ème} (pièce n°3B) et 1/2000^{ème} (pièce n°3C), sera livré au stade de l'approbation.



Extrait du plan de zonage du PLU en vigueur AVANT révision (sans échelle)



Extrait du plan de zonage du PLU en vigueur APRES révision (sans échelle)

Définition des zones	
Ua	Zone urbaine ancienne à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
Ub	Zone urbaine récente à vocation mixte
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme (sous réserve d'une modification ou d'une révision du PLU)
A	Zone agricole
Az	Zone agricole non constructible
Ac	Zone agricole autorisant les entrepôts
N	Zone naturelle et forestière
Nz	Secteur regroupant la zone Natura 2000

Extrait de la légende du plan de zonage du PLU en vigueur AVANT révision

Définition des zones	
Ua	Zone urbaine ancienne à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
Ub	Zone urbaine récente à vocation mixte
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
2AU	Zone d'urbanisation future à long terme (sous réserve d'une modification ou d'une révision du PLU)
A	Zone agricole
Az	Zone agricole non constructible
Ac	Zone agricole autorisant les entrepôts
Ae	Zone agricole autorisant uniquement les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics
N	Zone naturelle et forestière
Nz	Secteur regroupant la zone Natura 2000

Extrait de la légende du plan de zonage du PLU en vigueur APRES révision